

Module 2

Comment prévenir le harcèlement à l'école ?



Comment prévenir le harcèlement à l'école ?

Objectifs :

- connaître les mesures concrètes mises en place par les écoles et les établissements scolaires pour lutter contre le harcèlement entre élèves ;
- identifier des moyens d'agir en tant que parents pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement.

Communiquer pour mieux prévenir les situations de harcèlement

Importance du lien École-familles

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'École favorisent aussi bien les apprentissages qu'un bon climat scolaire.

Parler du harcèlement, c'est agir pour faire cesser la violence que l'enfant commet, c'est aussi agir pour que d'autres enfants, d'autres adolescents ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.

Si une situation de harcèlement est identifiée, il est conseillé de :

- **Déculpabiliser l'enfant victime** : rassurer l'enfant, lui expliquer qu'il n'est pas responsable du harcèlement qu'il subit.
- **Avertir l'école rapidement** : informer l'établissement scolaire pour une prise en charge rapide.
- **Ne jamais intervenir directement** : ne pas contacter l'agresseur ou sa famille, cela peut aggraver la situation.

Des ressources pour en parler en famille

Le harcèlement peut être abordé à la maison, non pas pour effrayer l'enfant, mais pour expliquer à titre préventif ce que sont le harcèlement et le cyberharcèlement.

[CLEMI](#) : aide à l'éducation aux médias et à la gestion du numérique.

[Internet Sans Crainte](#) : sensibilise les jeunes à un usage responsable d'Internet.

[FamiNum](#) : propose une charte familiale et des conseils pour sécuriser l'usage numérique à la maison.



Tout savoir sur le programme de lutte contre le harcèlement

Prévenir le harcèlement, c'est d'abord un projet collectif

Depuis la rentrée 2023, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'École, Phare**, est déployé dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires. **Le programme repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'École, qu'ils soient enfants ou adultes.**

Créer une communauté protectrice autour des élèves

Dans le premier degré, la lutte contre le harcèlement fait l'objet de communications lors du conseil d'école où siègent l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves et la collectivité. Les directeurs et les directrices prennent en charge les situations de harcèlement et peuvent, en cas de besoin, solliciter les équipes ressource de la circonscription (pilotée par les IEN).

Dans le second degré, les chefs et cheffes sont chargés de prendre en charge les situations de harcèlement signalées jusqu'à leur résolution et sont les interlocuteurs privilégiés des familles. Une équipe ressource est également formée pour repérer le plus tôt possible les situations de harcèlement et les résoudre. Des élèves volontaires ambassadeurs et ambassadrices de la lutte contre le harcèlement sont formés au repérage des situations.

C'est donc une véritable mosaïque d'acteurs qui fait vivre le programme Phare.

Actions éducatives et temps forts tout au long de l'année

- **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** : sensibilisation des élèves et questionnaire d'autoévaluation.
- **Safer Internet Day** : sensibilisation à l'usage responsable du numérique.
- **Prix Non au harcèlement** : concours d'affiches et de vidéos pour sensibiliser les élèves.

Pour accompagner ces temps forts, **10 heures d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement** et au développement des compétences psychosociales (CPS) ont été mises en place dès le CP.

Prévention du cyberharcèlement

Une École engagée contre le cyberharcèlement

- **Éducation aux médias et à l'information (EMI)** : Enseignement de la gestion des traces numériques, protection des données personnelles et sécurité en ligne.
- **Attestation Pix** : Programme de sensibilisation pour développer les compétences numériques des élèves dès la 6^e



Accompagner son enfant sur les réseaux sociaux

Les parents ont un rôle d'accompagnement des pratiques numériques de leurs enfants :

- **Dialoguer** : parler des dangers et des règles sur les réseaux sociaux.
- **Utiliser des outils de contrôle parental** : pour encadrer les pratiques numériques.
- **Respecter la majorité numérique** : inscription aux réseaux sociaux à partir de 15 ans en France (13 ans aux États-Unis).

Le contrôle parental et le paramétrage des réseaux sociaux

- [Comment mettre en place un contrôle parental \(nouvel onglet\).](#)
- [Comment paramétrer les réseaux sociaux \(nouvel onglet\).](#)
- [Comment accompagner son enfant sur les réseaux sociaux \(nouvel onglet\).](#)

